

KABILIGI Philippe  
Matricule n° 7947  
C/O NKESHIMANA Alphonse  
BUNEP- KIGALI;

Kigali, le 18/04/1984

DEP

*suite à donner*

*23/4/84*

*André*

*avis de 30/4/84*

traiter par: D G J  
Date entrée: 18/04/84  
N° classement: 2495/15.84  
*25/4/84*

Monsieur le Ministre de la  
Fonction Publique et de la  
Formation Professionnelle  
K I G A L I.-

Objet: Demande d'attestation  
de libre engagement

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de m'adresser  
auprès de votre haute compétence pour solliciter l'octroi  
d'une attestation de libre engagement.

En effet, Monsieur le Ministre,  
je travaillais au sein du Ministère de la Jeunesse et du Mou-  
vement Coopératif en qualité d'Encadreur S/Régional à la S /Pré-  
fecture de MUNINI en Préfecture de Gikongoro. Ensuite j'ai été  
emprisonné le 15 juin 1982 pour cause d'un manquant de 138.000 FRW  
( Cent trente-huit mille francs rwandais) constaté lors de la  
remise et reprise au Centre de Formation de la Jeunesse de Ndago  
en Commune MUBUGA en date du 12 Février 1982 et je suis sorti de  
la prison par libération.

Puisque le délai d'emprisonnement  
a dépassé six mois, je vous demanderais, Monsieur le Ministre,  
de me donner une attestation de libre engagement pour que je  
puisse chercher du travail ailleurs.

Espérant une suite favorable à ma  
demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression  
de mon profond respect.

KABILIGI Philippe

Copie pour Information à:

- Monsieur le Ministre de la  
Jeunesse et du Mouvement  
Coopératif  
K I G A L I.-

Le Ministre de la Fonction Publique  
et de la Formation Professionnelle,

Vu le décret-loi du 19 mars 1974 portant statut général des agents de l'Etat, tel que modifié et complété à ce jour, spécialement en ses articles I, 32-3° et 34;

Vu l'arrêté présidentiel n° 59/03/2 du 19 mars 1974 portant statut des agents de l'Administration Centrale, tel que modifié et complété à ce jour, spécialement en ses articles I et 73;

Revu l'arrêté ministériel n° 624/06 du 7 décembre 1979 portant nomination et affectation d'agents dans les cadres de l'Administration Centrale;

Considérant la demande de l'intéressé introduite par sa lettre du 30 avril 1984,

A R R Ê T É :

Article premier.

La démission de Monsieur KABILIGI Philippe, matricule 7947, Rédacteur Adjoint au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif est acceptée.

Article 2.

Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa signature.

Kigali, le 18 JUIN 1984

HABIYAKARE François

